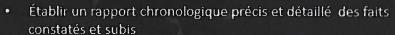
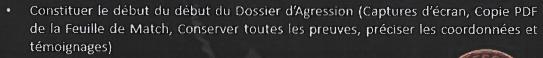
## Vous venez d'être victime d'une AGRESSION? Quelle est la conduite à tenir...

- Arrêt de la rencontre
- Identification du ou des auteurs concernés
- Faire appel le cas échéant aux autorités (Police, Gendarmerie)
- Recueillir si possible l'identité des témoins ou aidants directs
- Remplir la Feuille de match et la clôturer
- Quitter le stade en se faisant accompagner à la voiture ou au Moyen de Transports en Commun le plus proche





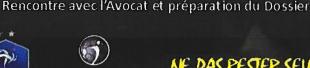
- Le soir même ou le lendemain, contacter le Président ou le Délégué Juridique de l'
- Le lendemain ou dans les 48 heures : procéder au dépôt de plainte auprès des autorités judiciaires qui vous indiqueront exactement la marche à suivre (examens médicaux,...)

Le dépôt de plainte se fera si possible avec un Représentant de l'an avec

Motif de la plainte : Agression d'une personne chargée d'une mission de Service Public - LOI 2006-1294 du 23 octobre 2006, dite Loi LAMOUR

« Ne pas exclure une prise en charge psychologique, débriefer avec ses proches et le lendemain avec les autorités du Football (Ligue ou District)

- Suivi du Dossier avec le Représentant de l'
- Rencontre avec l'Avocat et préparation du Dossier Juridique



NE PAS RESTER SEULIE) APRÈS UNE AGRESSION



**CONTACT: Raphaël BLIN** 06.42.65.14.64 - unaf.36@gmail.com

